



BULLETIN D'ADHESION 2026

LES DEUX JUMEAUX

Association des Familles et Amis des personnes handicapées de l'Hôpital Marin de Hendaye.
Siège : 31 impasse Laparka – 64700 Hendaye

www.asso-lesdeuxjumeaux.fr - associationlesdeuxjumeaux@gmail.com

DEVENEZ ADHERENTS

Votre adhésion est ASSIMILEE à un don.
Vous recevrez nos publications.

SOUTENEZ-NOUS

Un don de 50 €
Vous coûtera en réalité 17€.

MES COORDONNÉES

Mr / Mme : Prénom :

Adresse:

Code/Ville : /

E mail N° de téléphone :

☐ Père ☐ Mère ☐ Tuteur ☐ Responsable d'un résident ☐ Autre (Cocher)

Nom du résident : Pavillon :

J'ADHÈRE

Adhésion 2026 : ☐ 20 €

JE FAIS UN DON PONCTUEL

☐ 30 € ☐ 40 € ☐ 50 € ☐ autres € (Cocher)

MODE DE RÈGLEMENT

☐ chèque postal ou bancaire ☐ virement ponctuel : IBAN ci-dessous ☐ virement permanent : tableau ci-dessous

Fait à le Signature :

JE FAIS UN DON RÉGULIER

Compléter, découper et déposer ce bon au guichet de votre banque pour virement bancaire « permanent »

Titulaire du compte : Mr / Mme

Etabliss. Guichet N° de compte Clé RIB

N° Compte : / /

Nom et adresse de l'Agence :

Code Postal : Ville :

Je soussigné (e) Mr / Mme :

demande d'effectuer un virement permanent de : ☐ 20 € ☐ 30 € ☐ 60 € ☐€ (cocher)

☐ chaque mois ☐ chaque trimestre A partir du / /

Pour une période indéfinie à laquelle je mettrai un terme par simple courrier à votre attention.

En faveur de l'ASSOCIATION LES DEUX JUMEAUX

dont les coordonnées bancaires sont :

IBAN FR76 1690 6100 2841 0036 2055 941- BIC AGRIFRPP869 au CREDIT AGRICOLE

Fait à le Signature du titulaire :

Association reconnue d'Intérêt Général, régie par la loi de 1901, décret du 16 août 1901

66 % de votre don est déductible de votre impôt pour les particuliers et 60 % pour les sociétés. Un reçu fiscal va vous être envoyé.

Payez par carte
Bancaire sur
Notre site

<https://www.payasso.fr/associationlesdeuxjumeaux/dons>

